

ANACOFI (obligatoire si non membre réseau ou association confédérée)

DOCUMENTS À FOURNIR EN LIGNE



- Original** de moins de 3 mois du K-bis ou fiche INSEE pour les Indépendants (*version dématérialisée (version scan REFUSEE)*)
- Attestation d'assurance RC PRO de l'année concernée
- CV du ou des représentant(s)
- Déclaration sur l'honneur de non conseil et de non distribution de produits et services financiers (*si votre extrait k-bis mentionne l'activité de conseiller en investissement financier et que vous ne demandez pas votre adhésion auprès de l'ANACOFI CIF*)
- Original** de casier judiciaire de moins de 3 mois / personne (*seulement pour section CFE*)
- Attestation ORIAS (*uniquement si déjà référencé et sauf section CFE*)

COTISATION EN LIGNE



- 275€
- 1000€ (*groupes de 5 à 20 sociétés OU de 20 à 50 dirigeants actifs et salariés*)
- 2750€ au-delà

ANACOFI-CIF

DOCUMENTS À FOURNIR EN LIGNE



- Original** de moins de 3 mois de l'extrait d'immatriculation ou fiche INSEE pour les Indépendants (*version dématérialisée (version scan REFUSEE)*) avec mention financière obligatoire sur l'activité du k-bis (ex : CGP, CIF...) et mention obligatoire demandées selon les activités exercées (IOBSP, IMMO, ASSURANCES)
- Attestation d'assurance RC PRO CIF de l'année concernée (*valable **obligatoirement** jusqu'au 28 février de l'année suivante*)
- Programme d'activité
- Description narrative du projet professionnel **sur page libre**
- Copie du certificat **si membre d'une association confédérée** (ANCDGP)
- OU** attestation d'affiliation d'un réseau/groupement membre (*attestation d'affiliation à récupérer sur le site dans « Adhérer-Renouveler »*) **si affilié**
- CV par personne CIF
- Capacité professionnelle par personne CIF (diplôme (122 ou 128 ou 313 ou 314) **ou** livret de CIF de 150h **ou** expérience professionnelle (2 ans dans les 5 dernières années)
- Copie Certification AMF **obligatoire** par personne CIF
- Code de bonne conduite ANACOFI CIF paraphé, daté et signé par toutes personnes demandant le statut de CIF
- Copie de la pièce d'identité **en cours de validité** par personne CIF
- Original** de casier judiciaire de moins de 3 mois par personne CIF (*version dématérialisée (version scan REFUSEE)*)
- Fiche de changement d'association professionnelle (*si changement d'association professionnelle*)
- Copie Cartes Professionnelles : Carte T, carte de démarchage bancaire et Financier, n° ORIAS ... (*l'absence de ces pièces ne bloquera pas l'adhésion au statut CIF*)



COTISATION EN LIGNE

- 110€ / personne

ANACOFI-COURTAGE

DOCUMENTS À FOURNIR ANACOFI-COURTAGE IAS EN LIGNE



COA :

- Original** de moins de 3 mois de l'extrait d'immatriculation ou fiche INSEE pour les Indépendants (*version dématérialisée (version scan REFUSEE)*)
- Attestation d'assurance RC PRO IAS de l'année concernée (valable obligatoirement jusqu'au 28 février de l'année suivante)
- Garantie financière **si encaissement de fonds**
- Mandat pour traitement des saisines de médiation (LMA) **ou** certificat d'engagement si vous disposez d'un autre médiateur
- Copie du certificat **si membre d'une association confédérée** (ANCDGP)
- OU** attestation d'affiliation d'un réseau/groupement membre (*attestation d'affiliation à récupérer sur le site dans « Adhérer-Renouveler »*) **si affilié**
- Attestation ORIAS (*uniquement si déjà référencé*)
- CV du ou des représentant(s)
- Capacité professionnelle par personne
- Extrait Original du casier judiciaire n°3 de moins de 3 mois des personnes habilitées

Ou pour les salariés si vous le souhaitez : Certification par l'employeur de compétence initiale et moyen (Diplôme/livret de stage/expérience) et de l'honorabilité (sauf vérification, auquel cas les casiers devront être fournis) à téléverser en ligne



COTISATION EN LIGNE

- 25€
- 100€ (*groupes de 5 à 20 sociétés OU de 20 à 50 dirigeants actifs et salariés*)
- 250€ au-delà

MIA :

- Original** de moins de 3 mois de l'extrait d'immatriculation ou fiche INSEE pour les Indépendants (*version dématérialisée (version scan REFUSEE)*)
- Attestation d'assurance RC PRO IAS de l'année concernée (valable obligatoirement jusqu'au 28 février de l'année suivante)
- Garantie financière **si encaissement de fonds**
- Mandat pour traitement des saisines de médiation (LMA) **ou** certificat d'engagement si vous disposez d'un autre médiateur
- Attestation ORIAS (*uniquement si déjà référencé*)
- Attestation d'affiliation réseau** (*attestation d'affiliation à récupérer sur le site dans « Adhérer-Renouveler »*)
- ATTENTION le courtier de référence devra obligatoirement être membre ANACOFI COURTAGE**
- CV du ou des représentant(s)
- Capacité professionnelle par personne
- Extrait Original du casier judiciaire n°3 de moins de 3 mois des personnes habilitées



COTISATION EN LIGNE

- 25€
- 100€ (*groupes de 5 à 20 sociétés OU de 20 à 50 dirigeants actifs et salariés*)
- 250€ au-delà

Si votre structure est COA **et** MIA ce sera

- 25€
- 100€ (*groupes de 5 à 20 sociétés OU de 20 à 50 dirigeants actifs et salariés*)
- 250€ au-delà

DOCUMENTS À FOURNIR ANACOFI-COURTAGE IOBSP EN LIGNE



COBSP :

- Original** de moins de 3 mois de l'extrait d'immatriculation ou fiche INSEE pour les Indépendants (*version dématérialisée (version scan REFUSEE)*)
- Attestation d'assurance RC PRO IOBSP de l'année concernée (valable obligatoirement jusqu'au 28 février de l'année suivante)
- Copie du certificat **si membre d'une association confédérée** (ANCDGP ou UIC)
- OU** attestation d'affiliation d'un réseau/groupement membre (*attestation d'affiliation à récupérer sur le site dans « Adhérer-Renouveler »*) **si affilié**
- Certificat d'engagement si vous disposez d'un autre médiateur **ou** merci de cliquer sur le lien en ligne lors de votre inscription si vous souhaitez adhérer à l'ANM Conso
- Attestation ORIAS (*uniquement si déjà référencé*)
- CV du ou des représentant(s)
- Capacité professionnelle par personne
- Extrait Original du casier judiciaire n°3 de moins de 3 mois des personnes habilitées

Ou pour les salariés si vous le souhaitez : Certification par l'employeur de compétence initiale et moyen (Diplôme/livret de stage/expérience) et de l'honorabilité (sauf vérification, auquel cas les casiers devront être fournis) à téléverser en ligne



COTISATION EN LIGNE

- 25€
- 100€ (*groupes de 5 à 20 sociétés OU de 20 à 50 dirigeants actifs et salariés*)
- 250€ au-delà

MIOBSP :

- Original** de moins de 3 mois de l'extrait d'immatriculation ou fiche INSEE pour les Indépendants (*version dématérialisée (version scan REFUSEE)*)
- Attestation d'assurance RC PRO IOBSP de l'année concernée (valable obligatoirement jusqu'au 28 février de l'année suivante)
- Certificat d'engagement si vous disposez d'un autre médiateur **ou** merci de cliquer sur le lien en ligne lors de votre inscription si vous souhaitez adhérer à l'ANM Conso
- Attestation ORIAS (*uniquement si déjà référencé*)
- Attestation d'affiliation réseau** (*attestation d'affiliation à récupérer sur le site dans « Adhérer-Renouveler »*)
ATTENTION le courtier de référence devra obligatoirement être membre ANACOFI COURTAGE
- CV du ou des représentant(s)
- Capacité professionnelle par personne
- Extrait Original du casier judiciaire n°3 de moins de 3 mois des personnes habilitées



COTISATION EN LIGNE

- 25€
- 100€ (*groupes de 5 à 20 sociétés OU de 20 à 50 dirigeants actifs et salariés*)
- 250€ au-delà

Si votre structure est COBSP **et** MIOBSP ce sera

- 25€
- 100€ (*groupes de 5 à 20 sociétés OU de 20 à 50 dirigeants actifs et salariés*)
- 250€ au-delà

ANACOFI-IMMO

DOCUMENTS À FOURNIR POUR AGENT IMMOBILIER EN LIGNE



- Original** de moins de 3 mois de l'extrait d'immatriculation ou fiche INSEE pour les Indépendants (*version dématérialisée (version scan REFUSEE)*)
- Attestation d'assurance RC PRO de l'année concernée
- Garantie financière pour l'activité immobilière (si maniement de fonds) ou attestation sur l'honneur si non
- Copie carte T et/ou G



COTISATION EN LIGNE

- 25€
- 100€ (*groupes de 5 à 20 sociétés OU de 20 à 50 dirigeants actifs et salariés*)
- 250€ au-delà

DOCUMENTS À FOURNIR POUR AGENT COMMERCIAL EN LIGNE



- Original** de moins de 3 mois de l'extrait d'immatriculation (*version dématérialisée (version scan REFUSEE)*)
- Attestation d'assurance RC PRO de l'année concernée
- Copie du contrat avec le ou les mandant(s) ou attestation(s) du ou des mandants précisant la durée du contrat et la date de départ
- Copie de la ou des habilitations de carte (délégation de carte)



COTISATION EN LIGNE

- 25€
- 100€ (*groupes de 5 à 20 sociétés OU de 20 à 50 dirigeants actifs et salariés*)
- 250€ au-delà

ANACOFI-SYNDICAT

DOCUMENTS À FOURNIR EN LIGNE



- Filiale d'un membre de l'ANACOFI : fournir Original de moins de 3 mois du K-bis
- Si adhérent ANACOFI : Aucune pièce à fournir.



COTISATION EN LIGNE

- 50€ / personne